

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire. Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, RAVE Guy, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, BINE Marylou, FRANCHET Christophe, DARSON Barbara, LAGNEAU Jeannine, CONDEMINE Loïc, LAFOND Florence

Membre(s) excusé(s) : BURNICHON Jean-Pierre, VAILLANT Cédric

Erratum : Il est précisé que Marylou BINE, Conseillère Municipale, était bien présente aux séances du Conseil Municipal du 02/09/2024 et du 14/10/2024.

Ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- Achat d'un cadeau de départ à la retraite pour un agent communal

PROCÈS-VERBAL

Demande de subvention au titre de la DETR 2025

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal avait délibéré sur une demande de subvention au titre de la DETR 2025, pour le remplacement du système d'éclairage actuel de la salle des sports en éclairage LED. Or il serait opportun d'inclure dans cette demande de subvention, la réfection de l'éclairage de la salle du tennis couvert également. La SEB nous a fait parvenir son devis modifié, le coût total de l'opération s'élève à 43 092,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage de la salle des sports et du tennis couvert,
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR exercice 2025, à un taux de 50%, soit 21 546,40 €
- INDIQUE que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2025, à l'opération d'investissement n°56,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Achat d'un cadeau de départ à la retraite pour un agent communal

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du départ à la retraite de Patrick TERRIER, 38 ans de service auprès de la commune, la collectivité souhaiterait lui offrir un coffret pour deux personnes comprenant un repas avec boissons, un accès au SPA, pour un montant de 554 €, au Château de Pizay. La loi impose à une collectivité de délibérer pour l'attribution de cadeaux à destination des agents. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution d'un cadeau de départ à la retraite pour Patrick TERRIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE l'achat d'un cadeau de départ à la retraite à l'agent, d'une valeur de 554 € comme indiqué dans les explications susmentionnées.
- INDIQUE que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget 2025, à l'article 6232.

Questions diverses

Intervention de M. Jean-Jacques DUVAL

M. Jean-Jacques DUVAL fait part au Conseil son souhait de créer un club de photographie. M. DUVAL demande si la collectivité aurait la possibilité de mettre à la disposition du club une salle municipale pour des projections et des expositions.

M. le Maire, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal, apportent leur soutien à ce projet. M. le Maire indique que la commune mettra à la disposition de l'association les salles municipales.

Terrain de boules

M. le Maire indique que le terrain des boules n'a pas été utilisé depuis le début des travaux, et qu'il est dégradé. Suite à une demande des boulistes, il est proposé de valider un devis d'Eiffage, prévoyant un resurfaçage du terrain, avec 3 cm de matière, pour un montant de 5 514,60 €. Le Conseil Municipal valide

Déchets

M. le Maire informe le Conseil que la CCSB, en lien avec la municipalité, projette d'étendre le point d'apport volontaire situé en face du cimetière, afin d'y installer des conteneurs semi-enterrés (en remplacement de ceux situés au centre du village). L'installation des points d'apport volontaire serait prise en charge par la CCSB, toutefois, les nouveaux aménagements induits par le projet seront à la charge de la commune.

Voirie

M. le Maire indique que le projet de sécurisation de l'arrêt de bus du hameau de Saint-Nizier avance bien, et que la société Eiffage a réalisé des plans. Il est prévu de passer le hameau de Saint-Nizier en zone d'agglomération.

Agence postale communale

Nadine Baudet, 1^{ère} adjointe, rappelle au Conseil Municipal que l'agent actuellement chargée de l'accueil à l'agence postale communale partira à la retraite au 1^{er} mars 2025. Suite à un appel à candidature, une nouvelle personne va être recrutée, à compter du 18 février 2025, en tuilage pendant deux semaines.

Centre culturel Bernard Pivot

Nadine Baudet, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil que dans le cadre du projet de construction du Centre Culturel Bernard Pivot, le dernier lot infructueux (lot 9 - Revêtements de sols durs - Faïences) a finalement été attribué à l'entreprise *Berthelier Roger*.

Élagage

Gérard Descombes, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil que la société Gérard Chaudier a procédé à l'élagage des arbres au niveau des deux bassins de rétention des Jonnerys.

FIN DE SEANCE